

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Cyrille GALLARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE, Marielle GABON,

Etaient absents excusés : Dominique BISSON

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 12 mars 2019

Date d'affichage : 12 mars 2019

Ordre du jour :

- Délibérations :

* Approbation du Compte de Gestion 2018

* Vote du Compte Administratif 2018

* affectation de résultat à l'article 1068

* préparation et vote du Budget Primitif 2019

* Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2019

* Avis sur la mise à jour du plan d'épandage de la EARL la Noé à Bonnoeil 14700

- compte rendu de la commission patrimoine

- Questions diverses

Le compte rendu du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 : DELIBERATION N° 2019-05

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : DELIBERATION N° 2019-06

Monsieur Michel DUGARD, conseiller municipal, est désigné président de séance. Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

***Fonctionnement :** Dépenses : 188 688.40 €
Recettes : 258 834.87 €
Résultat de l'exercice : 70 146.47 €
Excédent antérieur reporté : 41777.75 €
Résultat de clôture : excédent de 111 924.22 €

***Investissement :** Dépenses : 39 035.67 €
Recettes : 136 042.29 €
Résultat de l'exercice : 97 006.62 €
Déficit antérieur reporté : 114 811.89 €
Résultat de clôture : Déficit de 17 805.27 euros

Soit un excédent global cumulé 2018 : 94 118.95 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2018.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3. AFFECTATION DE RÉSULTAT : DELIBERATION N° 20196-07

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat au compte N°1068 comme suit :

- l'excédent global cumulé 2018 reporté en recettes de la section de fonctionnement 2018 est de 94 118.95 €,
- le déficit global de la section d'investissement antérieur reporté en dépenses de la section d'investissement 2019 est de 17 805.27 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter à la section d'investissement la somme de **17 805.27 € au compte N° 1068**.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : DELIBERATION N° 2019-08

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY donne lecture du Budget Primitif 2019.

Il s'équilibre de la façon suivante :

-En fonctionnement 332 039.95 €
-En investissement 134 708.27 €

Le virement à la section d'investissement est de 91 458 €

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention de fonctionnement (article 6574). Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la somme de **3 240 € à l'article 6574** aux organismes suivants :

- course des 4 vents : 250 €
- Coopérative scolaire d'EPANEY : 320 €
- Bibliothèque d'EPANEY « AU PLAISIR DE LIRE » : 1080 €
- Ligue contre le cancer : 40 €
- Comité JUNO : 20 €
- BTP-CFA Du CALVADOS : 20 €
- APAEI des pays d'Auge et de Falaise : 40 €
- Association fleurissement et patrimoine d'EPANEY : 1 200 €
- ADMR de MORTEAUX-COULIBOEUF : 210 €
- Lycée Louis liard : 40 €
- Collège STE Trinité : 40 €

Le Budget communal 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 : DELIBERATION N°2019-09

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018, soit

- Taxe d'habitation = 10.38 %
- Foncier bâti = 23.47 %
- Foncier non bâti = 36.81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe d'Habitation	299 400	10.38 %	31 078
Taxe Foncière Bâti	176 800	23.47 %	41 495
Taxe Foncière Non Bâti	58 200	36.81 %	21 423
Produit attendu en 2019			93 996

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**6. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN D'EPANDAGE DE L'EARL LA NOE DOMICILIÉE À BONNOEIL :
DELIBERATION N° 2019-10**

Monsieur le maire :

- présente le dossier de demande d'enregistrement présentée par l'EARL DE LA NOE domiciliée à BONNOEIL, représentée par MM. Pascal et Damien GAUQUELIN, associés, relative à une extension d'un atelier porcin de 697 à 1204 animaux équivalents, associé à une augmentation de la surface d'épandage réparties sur différentes communes dont Perrières, les parcelles concernées appartenant au GAEC DU LOGIS domicilié à Perrières.

-Rappelle que cette augmentation de la surface d'épandage peut générer des inconvénients et risques pour la commune

-Précise qu'une consultation du public est ouverte du lundi 25 février 2019 au lundi 25 mars 2019 inclus sur la demande d'enregistrement et que le conseil municipal doit donner un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation soit avant le 09 avril 2019.

Après la présentation du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable.

7. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PATRIMOINE :

Pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie, la commission patrimoine souhaite rendre hommage aux libérateurs canadiens le 15 août 2019, en organisant une marche allant de la croix canadienne située à Rouvres au monument aux morts d'Epaney. Cet hommage se terminera avec la pose d'une stèle.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h00

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 26 mars 2019

Délibération N°2019-05, N°2019-06, N°2019-07, N°2019-08, N°2019-09 et N°2019-10

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	Absent excusé
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	